

SCIENTES HUMAINES ET SOCIALES

Licence professionnelle Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques - Parcours : Trouble du spectre de l'autisme

Licence professionnelle Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques

**Niveau d'étude
visé**
BAC +3**ECTS**
60 crédits**Durée**
1 an**Établissement**
Université de
Paris

Présentation

La Licence professionnelle « Intervention Sociale : Accompagnement de publics spécifiques – Trouble du Spectre de l'Autisme » forme à l'exercice du métier d'accompagnant de personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme.

La formation répond aux besoins des établissements qui accueillent des personnes présentant un TSA, mais qui n'ont pas de personnels spécialisés dans l'accompagnement de ce public qui présente des besoins particuliers. En effet, pour ce qui concerne, par exemple, les établissements médico-sociaux, les moniteurs-éducateurs et les éducateurs spécialisés qui y exercent sont formés au travail d'accompagnement auprès de personnes en situation de handicap physique ou mental, ou présentant des difficultés sociales, mais ils ne sont pas formés - ou sont formés insuffisamment - à la spécificité de l'accompagnement de la personne présentant un TSA. S'agissant du monde de l'enseignement, qu'il soit élémentaire, secondaire ou supérieur, de très nombreuses demandes d'accompagnement personnalisé sont formulées non seulement par les directeurs d'établissement, les enseignants référents de l'enfant en situation de handicap autistique, mais aussi par les familles, les associations de professionnels et de parents visant l'inclusion scolaire, ainsi que par les personnes adultes autistes elles-mêmes faisant

leurs études dans des universités ou des écoles supérieures sensibilisées dorénavant à cette problématique.

La licence professionnelle est adossée en tant que formation universitaire au Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé (LPPS - UR4057). Un partenariat de formation est établi avec l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS HEA).

Objectifs

L'objectif de cette formation est de répondre aux demandes formulées par diverses structures de la société civile concernées par les personnes avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et d'avoir sur le marché du travail des professionnels spécialistes de l'accompagnement des personnes présentant un TSA : les établissements médico-sociaux, les associations de parents, les familles à titre individuel, les personnes elles-mêmes qui présentent un TSA et leurs associations, les psychologues et autres professionnels exerçant en libéral, les écoles, collèges, lycées et universités et aussi les entreprises.

Par ailleurs, cette formation correspond tout à fait aux demandes des personnels éducatifs, médicaux et paramédicaux amenés à rencontrer ces personnes lors de leurs activités professionnelles (cf. espace accompagnant



créé par le comité national autisme dans le cadre du plan autisme 2013-2017).

L'objectif de cette licence professionnelle est de permettre aux diplômés de s'inscrire directement sur le marché du travail.

Savoir-faire et compétences

La formation permet d'acquérir le socle de connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice du métier d'accompagnant de personnes présentant un TSA qui est recommandé par la HAS et l'Anesm (2010, 2012) et l'instruction ministérielle de juillet 2014.

Tout d'abord, l'enseignement comprend trois UE de formation théorique au trouble du spectre de l'autisme et au handicap (TSA1, TSA2 et HAND) qui s'appuient notamment sur les recommandations formulées par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2010. Les connaissances et compétences visées par ces trois UE sont :

- Connaissance de la psychopathologie intégrative de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte présentant un TSA (TSA1, TSA2)
- Compréhension d'un compte-rendu psychologique (TSA1, TSA2)
- Connaissance et compréhension du droit des personnes présentant un handicap (HAND)

Les méthodes et techniques d'intervention adressées aux personnes ayant un TSA et à leur environnement proche (école, institution spécialisée, entreprise et famille) sont également enseignées au sein de six UE théoriques (TAI1, TAI2, PSCOL, MPRO, TE et AIF) dont les contenus de formation se réfèrent aux recommandations de la HAS formulées en 2012. Les connaissances et compétences visées par ces six UE sont :

- Connaissance et maîtrise des techniques d'accompagnement de personnes présentant un TSA (TAI1 et TAI2)
- Connaissance des principaux contenus et objectifs de la pédagogie adaptée, et des activités d'entreprise (PSCOL et TE)

- Compréhension et connaissance des milieux de vie (famille, institution spécialisée, entreprise) des personnes présentant un TSA (AIF, MPRO et TE)

L'ensemble de ces enseignements théoriques se base sur les données récentes et probantes de la littérature scientifique nationale et internationale dans le domaine du TSA.

La formation propose enfin un enseignement d'anglais. Les compétences visées par cet enseignement sont la lecture et la compréhension d'articles scientifiques et d'articles de vulgarisation en anglais.

Les + de la formation

Retrouvez toutes les informations relatives aux modalités de candidature [ici](#).

Des modalités de candidatures spécifiques peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

En formation initiale et continue, les candidats doivent candidater sur l'application [eCandidat](#) du **19 avril au 06 mai 2022**.

Une commission de recrutement, composée de la responsable, du directeur des études et d'un enseignant-chercheur de l'université qui enseigne au sein de la formation, réceptionne et analyse les dossiers de candidature, statue sur la décision d'autorisation d'inscription et propose les lieux de stage aux candidats sélectionnés (courant juillet).

Programme

Contrôle des connaissances

Chaque semestre doit être validé. Les UE au sein d'un semestre se compensent entre elles, à condition que leur note soit de 7/20 minimum. Une note inférieure à 7/20 est éliminatoire. Les UE Projet tuteuré et Stage doivent être validées avec 10/20 de moyenne. Le redoublement n'est pas



automatique et se fait uniquement sur autorisation du jury du diplôme.

L'évaluation des connaissances comprend un examen final à la fin de chaque semestre pour l'ensemble des UE et des contrôles continus pour huit UE, comptant pour 25% de la note totale. Chaque UE est notée sur 20.

Pour les étudiants ayant obtenu une dérogation pour faire la licence professionnelle en deux ans, toute UE non validée (note inférieure à 10) la première année doit être repassée la deuxième année.

Pour connaître le détail des modalités de contrôle des connaissances et compétences, nous vous invitons à prendre contact avec l'UFR (voir le lien en savoir+)

Aménagements particuliers

Pour les étudiants en situation de handicap vous pouvez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant - Plus d'informations [ici](#).

Les étudiants qui présentent un handicap ou ceux ayant de graves problèmes de santé peuvent bénéficier d'aménagement pédagogique (par exemple, tiers temps pour les examens)

Prendre contact avec le Pôle handicap étudiant - Plus d'informations [ici](#).

Par ailleurs, ces étudiants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de faire la formation en deux ans. Il leur suffit pour cela de prévenir et de solliciter la responsable du diplôme en début d'année. Un tutorat par d'autres étudiants volontaires de la promotion peut aussi être organisé, si nécessaire, pour aider à la prise de notes pendant les cours ou encore pour des séances de travail et de révision durant l'année.

Une dérogation est également possible pour les étudiants qui sont salariés à mi-temps au minimum, et pour quelques cas particuliers (ex. : parents d'enfants présentant un handicap).

Dans tous les cas, la demande d'aménagement et les justificatifs doivent être adressés au plus tard à la rentrée au responsable du diplôme.

Et après

Conditions d'admission

L'admission s'appuie sur 3 critères :

- le niveau d'études BAC+2 soit en psychologie, soit dans des disciplines et des formations relevant de l'intervention sociale ;
- l'expérience préprofessionnelle dans le domaine du handicap (stage, bénévolat) ;
- la motivation à l'exercice de ce nouveau métier auprès de personnes ayant un TSA objectivé par une lettre de motivation l'attestant.

Public cible

La licence professionnelle peut accueillir 35 étudiants par an, dont 30 en formation initiale et 5 en formation continue, d'horizons différents :

- Licence 2 de Sciences Humaines et Sociales mention [psychologie](#), [sciences sociales](#), [sciences du langage](#), et [sciences de l'éducation](#) ;
- DUT Carrières sociales ;
- BTS Économie sociale familiale, BTS Sanitaire et social ;
- Mais aussi d'autres formations : Diplôme d'état d'éducateur spécialisé, Diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants, L3 et Master de Sciences Humaines et Sociales, etc.

Droits de scolarité

Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y



ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

Pré-requis obligatoires

Connaissances en psychologie clinique, psychopathologie et psychologie du développement.

Contact(s)

Poursuite d'études

L'objectif de cette licence professionnelle est de permettre aux diplômés de s'inscrire directement sur le marché du travail grâce aux connaissances acquises et aux compétences développées au cours de leur année de formation qui répondent aux besoins spécifiques du public ayant un TSA. Ainsi, les étudiants admis à s'inscrire sont en priorité ceux qui ont un projet de spécialisation et professionnel à court terme d'accompagnement auprès de personnes ayant un TSA.

Passerelles et réorientation

Les diplômés qui ont une Licence 2 (L2) ou Licence 3 (L3) peuvent poursuivre leur cursus universitaire, s'ils le souhaitent, directement après leur formation en licence professionnelle, ou plus tard, après une première expérience professionnelle d'accompagnement.

Insertion professionnelle

Les répondants à l'enquête nationale (89%) de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) et à l'enquête interne réalisée par l'IUT de Paris Descartes (80 à 93% selon les années) sont pour la majorité en emploi. Très peu de diplômés poursuivent leurs

études à l'issue de la formation ou sont en recherche d'emploi au moment où ils ont répondu.

Les résultats de l'enquête de l'OVE indiquent que les diplômés occupent des postes d'éducateurs spécialisés, de moniteur-éducateurs, d'accompagnants ou encore d'aides médico-psychologiques, qu'ils sont majoritairement en CDI (74%) et employés par une association (59%).

Infos pratiques

Contacts

Emilie Cappe

Romuald Blanc

☎ 01 76 53 31 00 / 04

✉ sec-adm-licence@psychologie.parisdescartes.fr

☎ 01 76 53 46 34

✉ ftlv.defi@u-paris.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS HEA)

🔗 <http://www.inshea.fr/>

Laboratoire(s) partenaire(s)

Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé (LPPS - EA4057)

🔗 <http://recherche.parisdescartes.fr/LPPS>



Lieu(x)

📍 Boulogne Billancourt



Admission

Organisation

Les enseignements théoriques et pratiques (CM et TD) sont de 444 heures au total et le stage obligatoire est d'une durée de 500 heures. La licence professionnelle s'effectue en un an et se compose de 14 UE obligatoires.

